

Les rendez-vous du SIP "Allocation universelle" 31 mars 2011

Yannick VANDENBORGHT

Je me suis assigné comme tâche de vous faire une introduction à l'idée d'allocation universelle, un panorama des arguments pour et contre et des quelques défis auxquels cette allocation doit faire face.

Une des difficultés qui jette le trouble chez certains, c'est qu'on trouve des défenseurs de l'allocation universelle presque partout. Cette idée a été défendue par des travaillistes britanniques, des socialistes hollandais, des libéraux français, des nationalistes catalans, par des écologistes belges, et par bien d'autres. Cette idée a aussi été défendue par des prix Nobel d'économie, mais certains comme James Tobin plutôt à gauche et d'autres comme Milton Friedman, très à droite. Donc c'est une idée que l'on trouve aujourd'hui débattue à différents endroits du monde dans des contextes différents.

Certains disent que puisque cela a été défendu par Friedman, c'est nécessairement une mauvaise idée. Je pense qu'il ne suffit pas d'utiliser ce type d'argument pour rejeter définitivement toute discussion sur l'allocation universelle. Il faut essayer d'aller voir plus loin.

Une partie de ce que je vais dire est inspirée du livre de Philippe Van Parijs et moi-même dont le titre est "L'Allocation universelle"¹.

Je vais vous présenter cette question en 6 points:

1. L'allocation universelle n'est pas un revenu minimum

L'allocation universelle est un revenu régulier versé par une communauté politique (on pense surtout aux Etats nations), à chacun de ses membres, sur base individuelle et sans exigence de contrepartie.

Il y a 3 différences essentielles entre allocation universelle et revenu minimum:

- l'allocation universelle est strictement individuelle et c'est essentiel alors que les différents minimas sociaux classiques sont attribués en tenant compte de la composition du ménage;
- comme l'indique l'expression que l'on utilise en français, cette allocation est universelle. C'est-à-dire que contrairement au revenu minimum, elle est octroyée sans contrôle de ressources. Riches et pauvres la perçoivent, quelles que soient leurs conditions de revenus alors que dans le cas du revenu minimum, on cible une population;
- attribuée sans exigence de contrepartie. C'est peut-être l'aspect le plus controversé de l'idée. Il n'y a pas d'exigence quant à la disposition au travail, pas d'obligation de signer un contrat d'insertion.

¹ Consultable sur internet via le lien
http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/etes/documents/2_7071_4526_2.pdf

Similitudes avec le revenu minimum:

- dispositif financé par l'impôt,
- c'est un revenu, c'est du cash. Ca n'est pas incompatible avec des services universels en nature, mais il est important de conserver un socle de revenu en cash.

Certains partisans de l'allocation universelle estiment qu'elle permettrait de supprimer la législation sur le salaire minimum. Je ne suis pas de cet avis, pour moi, comme pour beaucoup d'autres, allocation universelle et salaire minimum sont des mesures complémentaires plutôt que contradictoires.

Pour éviter que certains employeurs ne disent "Puisque vous avez ce subside, je peux baisser votre salaire d'autant", il faut nécessairement une législation solide sur le salaire minimum, qui soit défendue par les syndicats, et qui permette que l'allocation universelle n'engendre pas une baisse tendancielle des salaires.

Je voudrais terminer ce premier point en disant que la plupart des scénarios planchent sur des allocations relativement modestes. Les plus ambitieux parlent une allocation comprise entre 500 et 1 000 € par mois. D'autres avancent le chiffre de 250 € par mois qui formeraient un socle d'une allocation universelle partielle avec l'espoir que l'on puisse l'augmenter, mais l'idée de commencer par une allocation partielle est de dire: "Voyons les effets sur le marché du travail et voyons les effets sur les finances publiques et allons-y progressivement".

Mais un montant de 500 €, qui est un montant inférieur au niveau de pauvreté (environ 900 €), peut déjà faire une énorme différence.

2. Ne faudrait-il pas mieux de garantir un droit au travail plutôt qu'un droit au revenu?

On est aujourd'hui dans un contexte où on parle d'inclusion active au niveau européen, d'état social actif chez nous, un contexte où l'on cherche par tous les moyens à activer les bénéficiaires. Dans ce cadre, l'allocation universelle n'est-elle pas absurde, ne va-t-on pas à l'encontre de cette tendance? Est-ce qu'on ne va pas inciter les bénéficiaires à une dangereuse passivité?

Je pense qu'il faut admettre que pour atteindre aujourd'hui ce que l'on peut appeler le droit au travail, il faut garantir le droit au revenu. Et que contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce droit au revenu peut être vu comme une stratégie pour atteindre le droit au travail. Mais le droit au travail pas à n'importe quel prix.

Si vous observez les dispositifs classiques de revenus minimums, ils tendent à générer le piège de la pauvreté. En effet, étant donné que ce sont des dispositifs ciblés, vous devez appartenir à la cible pour pouvoir y prétendre, autrement dit vous devez être pauvres. On tend donc à pénaliser, avec ces dispositifs, l'accès à l'activité rémunérée parce qu'à chaque fois qu'on augmente le niveau de revenu, on diminue l'allocation. Ca veut dire que pour chaque euro gagné du côté de l'emploi vous perdez 1 € du côté de l'assistance.

Bien sûr, de plus en plus, les gouvernements se sont rendu compte de ce problème et ils ont commencé à mettre en œuvre toute une série de dispositifs pour permettre, souvent temporairement, de cumuler les revenus de l'activité avec les avantages de l'assistance.

De tels mécanismes, en réalité, rapprochent un petit peu les dispositifs d'assistance de l'allocation universelle. Mais le problème principal est qu'ils sont très complexes et donc très mal anticipés par les bénéficiaires.

Par ailleurs, ces dispositifs tendent à créer des iniquités sur le marché du travail. Autrement dit, pour un même emploi, la personne qui est passée avant par l'assistance va bénéficier d'un revenu complémentaire alors que la personne qui n'est pas passée par là n'y aura pas droit. D'où l'avantage d'une allocation versée à tous. L'allocation universelle permet d'encourager l'accès à l'emploi, notamment puisqu'elle peut être préservée, elle améliore durablement le revenu net par rapport à une situation d'inactivité.

A un moment, vous devenez contributeur net du dispositif. Il ne faudrait pas faire comme si les programmes universels n'étaient payés par personne. Il y a toujours dans un programme universel des contributeurs nets et des bénéficiaires nets. L'avantage ici étant que l'on répartit la charge autrement que ce qu'il en est aujourd'hui.

Je termine ce point 2 en disant attention à la forme dure, le fait que l'allocation universelle soit octroyée sans exigence de contrepartie, ça change tout parce qu'évidemment c'est un encouragement à l'emploi, mais pas à n'importe quelles conditions au sens où contrairement à tous les autres subsides à l'emploi c'est un subside dont le travailleur dispose lui-même et, il pourra le conserver tout en refusant les emplois étant considérés comme peu prometteurs, peu intéressants,

3. Quel impact sur les inégalités?

On a souvent ce contre-argument "C'est quand même absurde d'aller donner cette allocation à tout le monde alors que certains n'en ont pas besoin, si on veut lutter contre la pauvreté il faut cibler". Or, il est démontré que les pays qui possèdent le plus de dispositifs ciblés sur les plus pauvres et qui sont les USA et la grande Bretagne et il y a un lien de cause à effet. Plus vous recourrez au ciblage, plus il y a une hausse de la pauvreté.

Alors qu'à l'inverse, les pays de tradition universaliste, notamment les pays scandinaves, sont les pays qui connaissent les taux de pauvreté les plus faibles.

D'ailleurs chez nous, un bon moyen de lutte contre la pauvreté en Belgique, ce sont les allocations familiales universelles, cela a été démontré par l'équipe de Béa Cantillon à Anvers.

Il y a 3 façons d'expliquer:

- chaque fois que vous voulez cibler sur les plus pauvres vous devez définir une cible. Et généralement, les dispositifs ciblés ont des taux de recours qui sont toujours inférieurs à 100 %. Au Canada, pour une aide ils ont 50 %, cela veut dire que 50 % d'entre eux n'y ont pas accès en fonction de la complexité ou de la stigmatisation.

Dans un certain nombre de cas, c'est à cause de la stigmatisation. On ne veut pas avoir à prouver qu'on est pauvre;

- chaque fois que vous ciblez, vous créez des effets de trappe. Si on estime que l'accès à l'emploi est la meilleure manière de lutter contre la pauvreté, encore faut-il ne pas décourager cet accès à l'emploi.

Plus vous multipliez les dispositifs et plus c'est le cas, chaque fois que vous créez des avantages ciblés, des avantages pour l'énergie, pour les transports, ... vous tendez à enfoncer les personnes dans la pauvreté parce qu'elles ont beaucoup à perdre en allant à l'emploi;

- enfin, dernier argument, plus politique: il est quasi impossible de remettre en cause les programmes universels (allocations familiales universelles), les programmes universels sont défendus par une très large coalition politique et si l'on veut rendre un programme fort, il faut y inclure au minimum la classe moyenne.

4. Pourquoi il faut s'interroger sur les questions plus philosophiques de défendre cette idée – libéralisme égalitaire

Je crois qu'il est fondamental de se poser la question de la justification plus normative de cette proposition.

Comme Philippe Van Parijs, je suis fort inspiré par John Rawls dont l'une des premières phrases de l'ouvrage "Théorie de la justice " est "*La justice est la vertu première des institutions*". Il faut toujours garder cela à l'esprit et je pense que sur le plan de la justice, l'allocation universelle permet de se rapprocher de l'idéal d'une société juste qui est une société égalitaire et libérale. Egalitaire dans le sens de redistribution égalitaire d'une part des ressources à l'ensemble des citoyens. Mais il faut le faire avec une allocation qui soit inconditionnelle, car c'est seulement si elle est inconditionnelle que cette redistribution permet de préserver la liberté individuelle. C'est pour cette raison aussi que je suis attaché à l'idée d'une justice au sens libéral égalitaire.

Il est important de conserver la liberté individuelle qui permette à chacun d'entre nous de poursuivre ce que les philosophes ont appelé une conception de la vie bonne.

5. Comment pourrait-on garantir la participation des citoyens à la vie sociale?

Si ma conception de la vie bonne est d'aller surfer tous les jours sur les plages de Malibu, est-ce qu'il ne faudrait pas essayer de décourager cela? Certains ont essayé de commencer à transiger sur l'inconditionnalité par rapport à cela. C'est vrai que l'emploi n'est pas la seule façon de contribuer, et donc il faudrait un revenu de participation. L'idée est séduisante mais il me semble que l'on réintroduit ici une forme d'arbitraire du politique et de paternalisme qui viole la liberté individuelle. Pourquoi l'artiste qui peint chez lui y aurait droit et pas le surfeur de Malibu? Quelle est la différence exacte? Pourquoi l'un contribuerait-il et pas l'autre?

6. Défis à relever

Je termine sur trois défis car je pense qu'il ne faut pas nier qu'il y a des défis:

1^{er} défi: l'individualisation des droits sociaux a un coût. Si on devait aujourd'hui généraliser à l'ensemble de la population le taux isolé de plus de 700 € du revenu d'intégration, cela a un coût. Certains disent, alors octroyons plutôt une allocation universelle au niveau du ménage mais on reproduit alors tous les défauts des allocations qui sont attribuées au niveau du ménage puisqu'alors on incite les gens à s'isoler.

2^{ème} défi: je pense qu'on doit réfléchir à la question du capital humain, notamment des jeunes générations. "Est-ce qu'en disant aux jeunes, à partir de 18 ans vous allez avoir droit à une allocation universelle sans exigence de contrepartie, ne va-t-on pas les décourager à s'intéresser aux études?" Il faudrait peut-être conditionner l'allocation universelle quand elle est attribuée aux jeunes. Pour ne pas gaspiller notre capital humain, pas que ce soit une fin en soi, mais parce qu'on va avoir besoin de capital humain pour financer notre allocation universelle.

3^{ème} défi: le défi de la migration. Comment faire pour faire face si un seul pays met en place l'allocation universelle? Comment faire pour contenir la migration potentielle d'immigrés qui souhaiteraient bénéficier de cette allocation universelle? Ca doit nous obliger à réfléchir à des systèmes d'allocation universelle au niveau européen.

Philippe DEFEYT

La question de la faisabilité économique de l'allocation universelle est une question importante mais ce n'est pas la première question à poser.

Il faut d'abord répondre à d'autres questions avant d'aborder la question de la faisabilité financière. Deux questions préalables:

1. Réflexion en termes de principes directeurs

Pour rappel, les principes de base de l'allocation universelle sont donc: droit individuel – inconditionnel.

Ses fondements sont le niveau de richesse matérielle et immatérielle dans lequel nous sommes aujourd'hui et qui peut être partagé de façon plus équitable, la question de la liberté individuelle qui devrait normalement être permise par le degré de progrès atteint aujourd'hui, mais qui est plutôt contrainte, la question de la simplification et la notion d'absence de stigmatisation.

Est-ce qu'on peut s'inspirer de ces principes directeurs pour mettre en œuvre des réformes de toute nature, indépendamment de l'existence d'une réflexion sur l'allocation universelle?

Je vais vous donner quelques exemples:

- premier exemple: l'allocation familiale, droit de l'enfant, est uniquement liée à l'âge de l'enfant, c'est un droit strictement individuel, cela veut dire qu'il n'y a pas de rang. S'il n'y a plus de rang, ce n'est pas pénalisant puisque lorsqu'un enfant quitte le foyer on perd moins aussi.

En termes de simplification administrative, ça n'a l'air de rien, mais ça peut générer des effets extrêmement importants. Au niveau des CPAS, je suis étonné du nombre de dossiers liés à des avances que nous devons encore faire sur allocations familiales, car dans ce secteur tout n'est pas réglé. Tout ça peut se faire à budget équivalent, mais en introduisant un tout autre mode de fonctionnement;

- deuxième exemple: idée d'accorder à chaque citoyen une consommation énergétique de base. Ce qui se passe en Flandre est illustratif. En Flandre, chaque citoyen a droit à x kw/heure gratuits. C'est terriblement important. Même si le montant accordé est faible, cela permet de renverser complètement la logique actuelle et d'introduire une logique progressive où le premier kw/heure coûte moins cher que le dernier. On rencontre là un objectif social, un objectif écologique, un objectif de simplification administrative et un objectif de fin de stigmatisation.

Bien sûr on peut dire qu'il y a déjà le tarif social de base, mais celui-ci a plein de problèmes dont le premier est que l'on perd cet avantage lorsque l'on trouve du travail. Ici dans la proposition d'allocation énergétique de base, on ne perd pas cet avantage quand on trouve du travail.

Un principe général rencontre toute une série d'objectifs sans un euro en plus de dépense publique.

La Région wallonne peut mettre en place cet objectif sans demander l'avis de personne, à enveloppe fermée;

- troisième exemple: l'idée d'un quota individuel d'émission de CO2. L'idée de dire qu'on a affaire à une ressource rare et qui doit diminuer. On les partage sur une

base individuelle égalitaire. On peut travailler de manière fondamentale ici sur des rapprochements de nature écologique et de nature sociale;

- quatrième exemple: chaque personne de 18 ans aurait une somme pour démarrer dans la vie. Quelle serait la justification de cette somme? L'idée que chaque personne qui se lance a besoin d'un capital de départ pour faciliter son démarrage dans la vie, que ce soit pour acheter une voiture pour aller travailler, que ce soit pour suivre des études, ... l'utilisation n'a pas d'importance;
- cinquième exemple: l'idée que chaque personne aurait droit à un quota d'heures ou d'années de formation qu'il pourrait utiliser, comme il l'entend, à n'importe quel moment de la vie. Parce que le scénario linéaire où on finit ses études secondaires à 18 ans avant de faire des études supérieures et puis de travailler est de moins en moins fréquent;
- sixième exemple: idée d'une pension de base.

Donc, on devrait beaucoup plus qu'aujourd'hui, à la fois pour des préoccupations écologiques et sociales, s'inspirer des principes directeurs de l'allocation universelle pour faire évoluer notre système de redistribution des revenus dans une meilleure direction.

2. Réflexion en termes de changements plus fondamentaux

Avant l'implémentation solide, l'octroi de petits montants d'allocation universelle peut déjà avoir des effets de changements de comportement très importants.

Si l'idée est de changer les comportements, il ne faut pas nécessairement de gros montants. Si on prend l'exemple de 300 ou 400 € d'allocation universelle /mois. Cela peut paraître peu, mais on va essayer de comparer ces montants à des éléments de notre système de redistribution des revenus et on va ainsi pouvoir voir si cela vaut la peine. Et là, on va comprendre que ces montants-là pourraient introduire des modifications essentielles qui correspondent à des demandes de la société qui existent par ailleurs.

Avec 300 ou 400 € d'allocation universelle de base, on pourrait par exemple, supprimer le taux ménage pour les pensions, ce qui constituerait une révolution culturelle et politique. Cette formule est beaucoup plus juste que ce qui se fait aujourd'hui puisque plus de taux ménage et tout le monde a droit et qu'il n'y a plus besoin de savoir qui vit avec qui.

Deuxième exemple, on peut supprimer le quotient conjugal, car s'il y a bien un système qui est tout à fait inégalitaire c'est bien celui du quotient conjugal. Parce qu'en profitent ceux qui ont de tout gros revenus. Cela pourrait se faire avec des coûts budgétaires extrêmement faibles, on reste dans les mêmes enveloppes, mais on les distribue différemment au sein des ménages et des couples, et surtout entre ménages pauvres et ménages riches.

Si un jeune a droit à un montant minimum, il n'y a plus besoin de bourse d'études, il n'y a plus de stages d'attentes, plus de systèmes de crédit temps.... Il a l'autonomie que lui donnent ces avantages aujourd'hui;

Même un montant minime, s'il est distribué à tout le monde, est largement faisable sur le plan budgétaire et économique et peut changer les comportements, les relations sociales, les différences entre les ménages pauvres et les ménages riches, ...

Il ne faut pas se focaliser sur le montant. Il est important, mais ce qui est plus important c'est ce qu'il remplace et les changements de comportements induits par les changements de législation.

Evidemment, si on va bien plus loin, vers des niveaux au-delà de 700 ou 800 €/mois, cela pose des questions budgétaires plus complexes, car on dépasse le poids budgétaire de la plupart des Etat (part des interventions des redistributions des revenus dans le PIB).

Je termine en disant qu'il faut inscrire cette réflexion, que ce soit en termes de principes directeurs ou que ce soit en termes de changements plus fondamentaux dans notre système de distribution et de redistribution des revenus, dans la réflexion sur la décroissance. Pour 3 raisons:

- la première est qu'un autre mode de croissance doit régler la question de l'empreinte écologique individuelle. Une étude, qui vient de sortir en France, fait le lien entre empreinte énergétique et taille du ménage, montre qu'au plus la taille du ménage est importante au plus l'empreinte énergétique par individu est faible. Il y a donc un lien entre taille du ménage et empreinte écologique. On ne va pas obliger tout le monde à vivre ensemble. Mais nous avons besoin de résoudre ce qui est le plus inacceptable dans notre système, c'est ce qui décourage la cohabitation. Nous avons besoin pour des raisons sociales, écologiques et philosophiques de mettre fin à cette pénalisation de la vie en commun et c'est une excellente raison pour aller dans le sens d'une allocation universelle;
- la seconde est la question de la consommation énergétique. Et s'il y a bien une réforme qui est possible dans le sens où il n'y a pas besoin d'avoir l'accord d'autres pays avant de la mettre en œuvre et celle d'une allocation universelle de base en matière énergétique;
- il n'y aura pas de changement de modèle de société si nous ne disposons pas de plus de temps. Pour diverses raisons: pour produire des services non monétaires, pour produire des services non marchands, ...

Et l'allocation universelle peut aussi être vue comme une manière de financer un aménagement et une réduction du temps de travail sur une base universelle et non stigmatisante et très simple à mettre en œuvre sur le plan administratif.

Felipe VAN KEIRSBILCK (CNE)

C'est difficile de contredire ce qui vient d'être dit, parce que l'allocation universelle est simple, moderne, radicale et sympa. Et mon rôle aujourd'hui est de jouer au dinosaure archaïque.

Je ne vais pas débattre de la faisabilité économique parce que je pense que l'allocation universelle est économiquement faisable et que pour moi la question est plutôt de savoir si elle est souhaitable.

Je vais faire deux choses différentes: dans un premier temps, m'interroger sur le type de rapports sociaux, sur le type de collectif, le type de vie que produiraient une allocation universelle importante et ensuite, je vais me poser la question de savoir si les intentions des promoteurs de l'allocation universelle ne pourraient pas être rencontrées mieux et plus vite et plus simplement et peut-être en évitant certains risques.

Je ne vais pas me situer en adversaire de l'allocation universelle, mais je vais contester que ce soit la meilleure et la plus urgente des choses à faire.

Une allocation universelle au sens fort, en cash, réellement universelle, individuelle, généralisée et d'un niveau significatif, modifierait nos rapports sociaux. Nous sommes aussi produits par le type d'implications que nous avons dans la production des biens et services. Nous sommes ouvriers, employés, professeurs, ... et nous participons à la production de biens et services. Cette chose-là nous détermine. En bien ou en mal; en mal car nous sommes aliénés par le travail, mais aussi en bien en termes de construction personnelle.

Je vais faire un très bref arrêt sur une référence théorique, ce sera la seule, je voudrais vous parler de Bernard FRIOT, un économiste français, qui dit qu'il y a trois fondements dans l'accès aux ressources:

- la rente: c'est le plus archaïque, je suis propriétaire de ma terre ou de moyens de production et comme c'est à moi, je prélève une rente sur ce qui pousse sur ma terre ou sur ce que je produis. Dans ce cas-là, le fondement de mon accès aux ressources est le fait que j'ai hérité, volé, gagné, accumulé... des choses qui maintenant m'appartiennent;
- l'assujettion: je suis un sujet du Prince ou un sujet de l'Etat et donc le Prince ou l'Etat peuvent me donner quelque chose en échange d'une certaine forme d'allégeance ou pas. Je reçois parce que j'appartiens à un noble ou à un Etat;
- le travail, le salaire: je reçois parce que j'ai joué un rôle, pas inutile, dans la production de quelque chose.

Je suis persuadé, que la défense, l'extension, l'universalisation et l'individualisation du salaire est le meilleur chemin vers à la fois la dignité humaine et vers des rapports sociaux qui primo, ne font pas disparaître l'aspect collectif de la production dans le travail et qui surtout, secundo, possèdent la possibilité d'intervenir par l'action sur les richesses produites. Je vais le dire par une boutade: quand il y aura une allocation universelle individuelle de 1 000 € par mois et que, pour une raison ou une autre, le gouvernement devra la réduire de 50 %, on la fera comment la grève? On arrêtera de faire quoi si l'allocation universelle on la recevait en échange de rien? On arrêtera comment de faire rien?

On est dans un système de salaire où on s'est donné les moyens d'agir collectivement sur l'affectation des richesses produites, cela s'appelle le conflit salarial, cela prend des formes parfois dures, mais cela permet que dans la richesse produite, les travailleurs sont en mesure

de dire que s'ils n'ont pas une part suffisante de ces richesses produites, ils arrêtent de travailler. Ils exercent un pouvoir collectif sur les richesses produites.

Une autre manière de dire la même chose; je pense que les partisans, de gauche, de l'allocation universelle, sont fascinés par la redistribution et sont parfois aveugles sur la distribution. Je fais la différence distribution - redistribution, car je voudrais attirer l'attention sur le fait que la redistribution, qu'elle soit fiscale (les impôts) ou sociale (la sécurité sociale), se passe à l'intérieur d'une enveloppe qui est l'enveloppe des salaires, qui vient de ce que les travailleurs ont pu aller chercher dans le conflit salarial comme leur revenu au sens large.

C'est vrai aussi que l'essentiel des services publics est financé par les impôts des travailleurs pris sur leur salaire et leur revenu. Et donc je pense que si on se dit que la redistribution pourrait fonctionner mieux, de façon plus moderne et que l'on fait l'impasse sur la question de dire "Comment va-t-on conserver des moyens de peser sur le niveau de la distribution?". Pour exemple, en 30 ans, on a perdu 10 % du total de la richesse produite qui va au travailleur.

Qu'est-ce qui empêcherait demain, si nous diminuons la capacité que nous avons collectivement de peser sur le niveau de distribution primaire, qu'est-ce qui empêcherait de continuer cette descente?

Ma préoccupation importante aujourd'hui est de conserver des collectifs de travailleurs qui sont en mesure de dire à Arcelor ou Carrefour "Attention, vous avez produit beaucoup d'argent, mais nous on veut aller en chercher la plus grande partie possible, car c'est à partir de cela qu'on peut faire de la redistribution". Il n'y a pas d'argent qui n'a pas été distribué au départ du conflit salarial qui ne revienne par la suite dans la redistribution.

Ce qui veut dire, alors pour les pensions, les pensionnés sont sortis de leur rapport salarial, ils ne sont plus impliqués dans la production des richesses marchandes. Et donc, une pension universelle de base importante complétée par une pension qui tienne compte de la carrière serait bien. On pourrait s'inspirer des objectifs de l'allocation universelle dans le système des pensions.

Je crains que l'allocation universelle au sens fort du terme, produise des rapports sociaux où nous risquons de devenir des citoyens sujets d'un Etat qui dépendent de l'évolution des affaires politiques pour recevoir chacun une partie de leur revenu.

Pour conclure, est-ce qu'on ne pourrait pas obtenir des objectifs qui manifestent des intentions par des moyens plus simples? Le renforcement des services publics, notamment la tarification de l'eau et du gaz, doit permettre qu'il y ait un premier accès (une certaine quantité). Et dans ce cadre, rendons hommage à l'exemple bruxellois de l'eau où il y a trois tranches où la première ne coûte presque rien (pour boire ou se laver) et la troisième coûte très cher (pour changer l'eau de sa piscine).

Cela demande de renforcer les services publics, mais aussi de remplacer tous les avantages conditionnels ciblés sur les pauvres par des tarifications universelles.

De même la généralisation des salaires, la pension ce n'est pas une assistance que l'on donne aux pauvres vieux, mais ça doit être un salaire continué pour lequel on considère que la contrepartie est d'avoir travaillé par le passé et donc tous les avantages des salaires doivent être maintenus à la pension.

La réduction collective du temps de travail est aussi une forme de généralisation du salaire. Aujourd'hui, l'injustice au niveau des salaires n'est pas entre les très hauts et les très bas salaires, qui est déjà scandaleuse en soit, mais elle est liée au fait qu'aujourd'hui la diminution du temps de travail se fait par l'exclusion des chômeurs pour que le travail qui est à faire soit partagé en un maximum de citoyens.

Anne DEMELENNE (FGTB)

L'allocation universelle c'est quelque chose qui de prime abord peut être considéré comme une notion généreuse et intéressante, mais qui comporte des dangers, au niveau coût par exemple, car il y a deux versions de l'allocation universelle: la version complément par rapport à d'autres revenus ou la version revenu à part entière pour couvrir tous les besoins de base.

Evidemment, les coûts sont différents selon le système, mais si l'on opte pour un niveau équivalent au seuil de pauvreté (environ 900 €) et que l'on fait les calculs, et bien le coût est considérable puisqu'il est de 90 milliards d'euros. Et pour nous, il y a un risque que ce coût ne soit payable qu'en passant par des mesures fiscales qui risqueraient de faire mal parce que le problème est que l'impôt est nécessaire mais l'impôt est injuste. N'oublions pas que l'on arrive très vite (niveau de revenu de 36 000 €) au plafond du maximum en termes de fiscalité.

Donc, nous, on voudrait une fiscalité beaucoup plus progressive et si l'on devait prendre en charge l'allocation universelle avec un coût de 90 milliards on risquerait d'avoir une fiscalité qui soit toucherait le plus grand nombre, soit engendrerait une hausse de la TVA, ce qui est injuste puisque quel que soit votre niveau de revenu, la TVA est la même et quand on l'augmente cela grève d'autant plus votre pouvoir d'achat.

Ca risquerait d'entraîner une suppression voire une diminution du système de sécurité sociale actuel.

Deux choses par rapport à cela: il faut savoir qu'au niveau des systèmes anglo-saxons, ils ont une forme d'aide universelle qui n'est malheureusement pas plus efficace en matière de lutte contre la pauvreté que nos systèmes basés sur un système assurantiel. Des systèmes universels existent et ils ne se portent pas mieux que nous. Et si le but est de lutter contre la pauvreté, il faut se poser des questions. Et puis quand on dit qu'on peut remplacer la sécurité sociale par autre chose, je tiens tout de même à dire qu'on a traversé une crise financière importante depuis 2008 et ce qui nous a permis, en Belgique, de faire face à cette crise par rapport à d'autres pays, c'est justement d'avoir un système de sécurité sociale digne de ce nom. Cela a aussi été le cas de la qualité de nos services publics qui nous a également permis de faire face. Pour deux choses: parce que les services publics offrent un emploi convenable et aussi parce que ces services offrent des services de qualité au plus grand nombre et en particulier à ceux qui ont des revenus limités.

Je pense que mettre en avant quelque chose qui risque de nous faire perdre quelque chose de particulièrement précieux, nous disons, c'est à appréhender avec prudence. Ne jouons pas avec le feu.

Ce que nous voulons, c'est une fiscalité beaucoup plus juste, une liaison au bien-être renforcée, une augmentation des minimas sociaux et des salaires minimums.

Au-delà de cela on apparente un peu l'allocation universelle avec une forme de crédit-temps et nous privilégions les formules collectives plutôt que les formules individuelles et on privilégie par exemple la réduction collective du temps de travail avec embauche compensatoire sans perte de salaire comme revendication à opposer à l'allocation universelle qui devrait permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie privée.